LA PENSÉE ET LES HOMMES ASBL

Cahier d'Éducation permanente

Dossier n° 2024 - 014

Toiles@penser

Le graffiti comme déclencheur du jeu du citoyen

Rainier Leloup

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Henri Charpentier, , Baudouin Decharneux,
Patricia Klein, Fernand Letist, Philippe Liévin,
Michèle Mignon, Claude Wachtelaer

Rubriques
Publications – Radio – TV
Colloques – Ateliers philosophiques

Secrétariat – Publications
Carmen Louis
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Médias
Fabienne Vermeylen
media@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

Le montant de l'abonnement pour trois dossiers annuels et un numéro *Varia* est fixé à

81 € pour la Belgique,
117 € pour l'Europe pour la version papier, et
38 € pour la version numérique sous forme de PDF ou ePub
(ou plus pour un abonnement de soutien).

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2024 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 132-133 – *Mythologie, mémoire et narration. Le jeu des temporalités*
n° 134 – *1923-2023 L'exception turque vue de l'Europe*
n° 135 – *Francs-Parlers 2024*

Le graffiti comme déclencheur du jeu du citoyen

Rainier Leloup

À l'occasion des élections fédérales, législatives et communales cette année, je me suis amusé à sonder la connaissance de mes élèves en matière de paysage politique à Bruxelles et de ses infrastructures. Le résultat s'est révélé interpelant dans la mesure où tous, sans doute envahis par des codes culturels français, n'avaient pas compris que le vote était obligatoire en Belgique et qu'ils y seraient tous sommés puisqu'ils étaient tous majeurs. Cette discussion a dévié vers les droits et devoirs du citoyen, à l'issue de laquelle ils sont ressortis perplexes de la classe, semblant avoir découvert pour la première fois ce que le mot « citoyen » signifiait. Cette petite anecdote a résonné dans ma tête lors de mes recherches sur le graffiti à Bruxelles, en parallèle à mon métier d'enseignant. En effet, je retrouvais une dynamique similaire entre un public non averti (les élèves, les citoyens) et un état de fait (la sphère politique – l'activité des graffeurs). En poursuivant cette idée, je me suis interrogé sur les objectifs de chacun. L'objectif de la sphère politique est étymologiquement la gestion de la cité et concerne donc les citoyens. Dès lors, est-ce que l'objectif du graffiti pourrait être également en relation avec le concept de citoyenneté ? Tout, dans la dynamique de cette pratique, indique que c'est le cas. Le graffiti opère dans la ville comme un jeu, avec les autorités et le citoyen, qui ramène ce dernier au centre du débat public. Ce jeu prend pour point de départ un acte créatif et teinte donc le patrimoine de la ville. Ainsi, par le truchement de l'acte créatif, le graffiti pousse le citoyen à se questionner sur son environnement, à réactiver son devoir de citoyen, quitte à obéir ou à désobéir à des autorités qui tentent de contrôler le phénomène pourtant incontrôlable. Le citoyen doit prendre la parole.

Pour qu'il soit question de pertinence du patrimoine et de création d'une identité dans le domaine du graffiti, il faut avant tout expliquer comment ce dernier peut littéralement intégrer le patrimoine. Le graffiti

est un acte créatif à caractère artistique[1]. Il témoigne d'une réflexion picturale, tant dans la composition que dans la calligraphie – lorsqu'il s'agit de lettrage – ou dans les référents – abstraits ou concrets – qu'il évoque chez le spectateur. Les graffeurs eux-mêmes font preuve d'une inventivité sur le plan du matériau utilisé, toujours plus original dans l'optique de créer de nouveaux effets visuels – usage de l'extincteur, de l'acide, de la craie, de la micropeinture sur *chewing-gums* écrasés, etc. – .

À ces paramètres constitutifs d'un acte artistique s'ajoute un répertoire d'exemples débordant d'année en année[2]. Les graffiti pullulent dans la ville. Ce bourgeonnement pousse à la sophistication des œuvres et des démarches chez les artistes, pour ceux qui se plaisent à entrer dans cette dynamique. Dès lors, un patrimoine naît au niveau du style de graffiti au sein d'un espace circonscrit par une frontière politique – car la créativité, elle, n'a pas de frontière –. Dans l'histoire du graffiti, on a pu remarquer, avant l'intervention des réseaux sociaux, des styles propres à une ville, qui émanait de créateurs qui en devenaient de véritables maîtres. Ainsi se sont développés des styles – ou des écoles – comme le style de New York, de Philadelphie, de Paris ou encore de Bruxelles. Cette synthèse est beaucoup moins effective qu'elle pourrait le prétendre, mais existe néanmoins. Ces styles ont constitué à un moment l'identité graphique de la ville à laquelle ils se rattachaient[3].

Depuis l'intervention des réseaux sociaux, les styles et travaux d'artistes se propagent beaucoup plus facilement et les influences sont plus rapides, plus efficaces et plus foisonnantes. Cependant, ce répertoire de comportements d'artistes et de créations en milieu urbain a constitué une part du patrimoine et de l'identité citadine à tel point que le tourisme a pu capitaliser sur ses succès surfaciques en créant des « graffiti *street* » ou des « *Street Art* tour » dans chaque ville. Avec le *Street Art*, le graffiti est devenu

[1] Cette qualité artistique a été associée au graffiti dès les premières expositions de graffeurs dans les années 1970 à New York, ainsi que par les écrits de nombreux critiques à cet effet. En attendant, pour ce qui concerne le présent, nous pouvons nous baser sur la définition d'Adrien Grimmaud : « Le graffiti est un signe (image ou texte) posé illégalement dans l'espace urbain. Il s'est très largement développé *via* la culture *hip-hop*. Là, il est créé uniquement à l'aérosol, ce qui vaut souvent l'amalgame entre graffiti et graffiti à l'aérosol. Pour ce dernier, nous préférons le terme *graff*. » : Adrien Grimmaud, *Dehors ! Le graffiti à Bruxelles*, Bruxelles, Cfc Éditions, 2011, p. 6.

[2] En témoignent les catalogues *Vizion*, reprenant la majeure partie de la production d'art urbain pour une période déterminée en Belgique. Par exemple *Vizion : Street art and graffiti of Belgium ; the years 2022 – 2023 in review*, Bruxelles, Adrien Lobet et Urbana asbl, 2024.

[3] Ce constat de styles m'a été rapporté dans quelques entretiens réalisés à l'occasion de cette recherche et corroborent ce qu'on peut observer dans Martha Cooper, *Spray Nation : 1980's Nyc graffiti photographs*, réédition, Londres, Prestel, 2022.

une donnée constitutive de l'identité de la ville et intègre son patrimoine culturel[4].

Le propre du graffiti est précisément qu'il se trouve dans l'espace public. À sa différence avec le *Street Art*, il se produit le plus généralement sans autorisation. Les artistes graffeurs – et non plus *Street Artists*, du coup ici – interviennent donc comme hors-la-loi lorsqu'ils créent[5]. Ni les autorités en place – la commune comme autorité politique en charge de ce traitement en Belgique – ni les habitants n'acceptent *a priori* le placement d'un graffiti dans leur environnement géographique immédiat. Mais c'est précisément sur cette notion d'acceptation que vient titiller ce graffiti incongru. Pour exister, il doit ne pas être autorisé. Il se place dès lors en opposition aux autorités communales, voire à certains réseaux semi-publics, comme ceux des transports en commun. Dans ce cas-ci, nous sommes dans un jeu à l'image du chat et de la souris, parallèle déjà repris dans la littérature sur ce domaine[66]. Mais qu'en est-il de l'acceptation du citoyen ? Chacun de son côté tente de l'agripper pour lui faire comprendre sa cause : le monde du graffiti par la sensibilisation – événements, littérature, parcours d'artistes – et les autorités par les actes gestionnaires typiques – effacements, usage d'un champ sémantique dégradant dans les médias –. Le citoyen est ainsi tiraillé entre son jugement à propos d'un travail artistique et son propre consentement violé. Il doit choisir entre l'embellissement d'une ville grise et hygiéniste, et celui d'une souillure socialement dangereuse. Les argumentaires des deux camps s'entrechoquent depuis soixante ans environ dans un débat sans fin. Fort heureusement d'ailleurs, car s'il avait une fin, le citoyen perdrait définitivement sa voix quant à l'environnement urbain qu'il souhaiterait avoir autour de lui.

La voix du citoyen est donc l'enjeu de ce conflit entre le geste criminel, mais non dangereux, et le cahier de charge du gestionnaire communal. Lors des entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche, de nombreux graffeurs m'ont avoué jouer avec certains riverains en créant une connexion *de quartier* avec eux. La recherche d'interaction se passe en réalité en deux étapes. D'abord il y a la dynamique entre l'habitant et le graffeur, ensuite l'évolution du point de vue de ce dernier. Un exemple de jeu, pour la

[4] Pour Bruxelles, il s'agit du « parcours *Street Art* » organisé par la Ville de Bruxelles ; Internet : https://parcoursstreetart.brussels (consulté le 15 août 2024).

[5] Rappelons ici l'idée du signe insurrectionnel chez Jean Baudrillard, « Kool Killer ou l'insurrection par les signes », dans *L'Échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 125-137.

[6] À propos de Bruxelles, voir Alain Lapiower, *Total Respect : La génération* Hip-Hop *en Belgique*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1997, pp. 176-180.

première étape, est celui du *sticker* placé par le graffeur à chaque poteau électrique d'une rue et du riverain qui systématiquement les retire par après. Malgré les crottes de chien et les déchets sur le trottoir, c'est le petit autocollant que l'habitant choisira d'ôter. Par la suite, le graffeur repassera dans la rue pour y replacer ses *stickers*. Et l'habitant de retirer derrière, le jour suivant. Une dynamique de surveillance s'installe alors entre les deux personnes : l'un va observer la rue en quête du « placeur de *stickers* » (généralement la nuit), l'autre en quête de son « nettoyeur » (généralement le jour). Les deux finissent inévitablement par se rencontrer. Ça se dispute, naturellement, mais découle aussi vers une discussion à propos de l'environnement public. Cet exemple de dynamique s'est vu et a été filmé sous forme de documentaire aux États-Unis[7]. Ce n'est absolument pas extraordinaire et cela se voit partout sur le globe. Par le graffiti, l'artiste tente de questionner le riverain sur ce qu'il accepte dans son environnement urbain.

C'est la deuxième étape qui fait résonner ce questionnement. Les graffeurs interrogés dans les entretiens – pas tous, mais nombreux d'entre eux – ont tôt fait de dessiner une analogie entre leur pratique et celle de la publicité. Pour deux placements graphiques dans l'espace public, il y a une nette opposition qui se forme. D'un côté, la publicité a un objectif de message très clair : la consommation. Elle occupe un espace considérable dans la ville – intégralité des trams, bornes publicitaires sur tous les trottoirs, sans compter les enseignes en elles-mêmes – et bombarde le riverain *de facto*. Les messages publicitaires ont ceci d'insidieux : ils sont faits pour être compris avant même d'être « *lus* ». On peut donc considérer qu'ils recherchent une visibilité maximale et une ultra-lisibilité. Cette stratégie publicitaire suit en réalité les codes appliqués par le graffiti dans son histoire – intégralité des métros peints, mobilier urbain investi, murs à l'égal d'enseignes, etc. – . De la même manière que la publicité, le graffiti cherche une belle visibilité. Mais à l'inverse, le graffiti s'adresse au citoyen avec un message obscur qu'il n'arrive le plus souvent pas à décoder. La visibilité maximale y est, mais la lisibilité relève de la Kabbale pour l'interprète non initié. Il y a un acte créatif néanmoins, qui ne témoigne *a priori* que de l'activité d'une personne en particulier, signifiant le plus souvent : « je suis là » ou « je suis passé par ici », voire le fameux « j'existe »[8]. Ainsi deux messages s'opposent : la consommation face à l'appel à l'existence.

[7] *Vigilante Vigilante : the battle for expression*, documentaire réalisé par Max Good, Open Ranch Productions, 2011.

[8] Jean Baudrillard ne s'accordait pas à cette lecture sémiologique du graffiti en 1976, mais l'activité bruxelloise actuelle, en prenant le très connu collage « J'existe » de Thierry Jaspart en

Dans cette perspective, il est difficile de ne pas associer le graffiti à un acte de désobéissance civile. Quoique toutes nuances doivent être prises dans cette direction romantique de l'acte de graffiti, cet aiguillage révolutionnaire se retrouve en arrière-fond dans de nombreuses pratiques des acteurs du milieu. Qu'on accepte la tendance militante ou non de l'acte, je me plais à aller plus loin et à y voir non seulement un appel à la voix du citoyen, à un questionnement sur son environnement urbain, immédiat, mais également à un appel d'urgence à la dignité du citoyen envers une autorité communale. Dans cette optique, l'intérêt du graffiti est qu'il demande de replacer le citoyen au centre de la discussion à finalité décisive : voici ce que je veux de mon quartier, de ma commune, de ma ville, de ma région, de mon pays. Et cette voix ne peut pas seulement se quantifier selon un vote, elle doit être active ! C'est ici qu'intervient l'argumentaire opposé à la démarche, celui du graffiti comme souillure criminelle. L'opinion publique reste étonnement flou[9], voire un tantinet négatif, envers le graffiti.

Sans grande surprise, personne ne souhaite découvrir un acte de vandalisme sur sa propre porte d'entrée de domicile. Toutefois cette crainte a été exploitée par plusieurs journalistes et sociologues au cours des dernières décennies, appuyant la qualité criminelle du graffiti comme déclencheur d'une dégradation urbaine[10]. Ce flou artistique de l'opinion publique pourrait être bénéfique à quiconque souhaiterait annihiler le phénomène urbain comme une tache qu'on laverait au *White Spirit*. D'autres détracteurs, plus habiles, pointent spécifiquement le consentement du citoyen violé par l'acte créatif en question. À cet argument, les partisans répondent par l'analogie avec l'activité publicitaire, qui agit similairement (pourquoi dois-je subir une publicité pour du dentifrice au bas de ma rue ?), ou simplement par la raison nécessaire en louant l'embellissement du cadre de vie par l'ajout de couleurs et par l'aspect graphique dynamique au sein d'un quartier initialement gris, rappelant l'austérité brutaliste. Prendre parti ici ne nous intéresse pas puisque, quelle que soit la position, on interviendrait dans ce jeu dont le *graff* est le déclencheur. Mission accomplie donc !

---

exemple, réfute assez clairement son désaccord : Jean Baudrillard, *op. cit.*, p. 137.

[9] Il est difficile de sonder l'opinion publique pour avoir une réponse claire sur *ce qu'est le graffiti*. Cependant, l'activité à Bruxelles témoigne assez bien du débat entre l'effacement et le placement. Par la quantité de citoyens présents lors d'évènements organisés à l'égard du graffiti, on peut induire le positionnement qu'il se donne vis-à-vis de ce débat.

[10] Notamment le plus célèbre article en la matière : James Q. Wilson et George L. Kelling, « Broken Windows » dans *The Atlantic Monthly*, mars 1982, pp. 29-38.

Il y a toutefois des nuances à appliquer à ce programme. Les graffeurs ne se positionnent pas de manière univoque. Ils ne travaillent pas de concert dans un but commun, en respectant un code comportemental qui fait unanimité. Le graffiti ne s'apparente en rien à une école de pensée. Ainsi, il existera toujours des débutants, des objecteurs de conscience, des maladroits, des anarchistes, des électrons libres dans ce milieu, qui opèreront toujours à contre-courant de cette idée romantique. Ou simplement aussi un adolescent débutant qui taguera un bel immeuble Art Déco, nourrissant un regret de son acte pour sa décennie suivante. De manière générale, on remarque un respect du geste urbanistique ou des épreuves architecturales faisant preuve d'esthétique qui reste bien présent. Mais si le graffiti est incontrôlable, ses praticiens le sont aussi.

Une autre nuance est à prendre au niveau des autorités communales qui ne se déplacent pas sur l'échiquier de la citoyenneté obligatoirement comme un titan dévastateur de la libre pensée. Bien au contraire, on remarque dans de nombreuses circonscriptions – à Bruxelles, en Belgique ou ailleurs –, des mesures prises faisant preuve d'une grosse tolérance. Ainsi, certaines autorités reconnaissent l'acte créatif, l'éventuelle qualité artistique et surtout le milieu culturel que représente le graffiti et la dynamique sociale qu'il draine. Dans cet axe d'idée, on serait surpris de rencontrer des gérants de la surveillance dans certaines entreprises ciblées par les graffeurs – comme les transports en commun, à nouveau – qui s'intéressent assidûment au sujet et qui collectent une grande quantité de sources à propos du milieu. On constate alors une dynamique entre graffeurs et surveillants qui rappelle le chat et la souris, mais avec une forme de complicité étrange nouée entre les deux protagonistes[11].

Le graffiti agit ainsi comme déclencheur d'une dynamique dont un des objectifs évidents est de replacer le citoyen au centre du débat urbain en imposant de lui donner une voix – et pas par voie d'élections ! Être citoyen consiste bel et bien en une somme de droits et de devoirs. Idéalement, c'est une qualité qui demande une activité de réflexion permanente sur sa condition au sein d'une cité. Un aspect de cette condition concerne son environnement urbain immédiat. D'un citoyen passif, le graffiti va actionner l'interrupteur pour le rendre actif. Le *graff* apparaît dans l'espace urbain, c'est comme ça. Que le graffeur le veuille initialement ou non, ce jeu du citoyen s'enclenche par son acte. Que l'autorité le veuille ou non, elle ne pourra toujours que répondre à cet acte et n'arrivera jamais à le contenir ou l'étouffer une bonne fois pour toutes. Cette dualité n'a fondamentalement

[11] Alain Lapiower, 1997, *op. cit.*

pas de sens tant que le citoyen n'intervient pas dans le débat. Ce dernier est contraint d'évoluer en s'intéressant à ce milieu, à placer une limite dans sa tolérance, découlant sur une quantité de questionnements d'ordre civique. Nombreux sont ceux qui se cachent les yeux, dans ce jeu, pour ne pas avoir à s'interroger. Il faut l'avouer.

Mais la longévité du mouvement artistique nous prouve que la sensibilisation fonctionne. Le graffiti opère comme mouvement artistique décisif, patrimonial et ludique rappelant au riverain sa dignité de citoyen. C'est là un de ses plus gros tours de force !

Nos Toiles@penser 2023

disponibles sur demande et sur notre site
https://www.lapenseeetleshommes.be

Identité

L'identité et l'écologie, Léo Goyens
Identité fantasmée, Baudouin Decharneux
La complexité de l'identité, Baudouin Decharneux
La guerre juste ou injuste, Fabienne Vermeylen
À la recherche d'une identité perdue : une identité retrouvée, Marcel Bolle De Bal
Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ? – 1, Michèle Syriex
Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ? – 2, Philippe Eloy
Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ? – 3, Claudine Cornet
Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ? – 4, Fabienne Vermeylen
Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ? – 5, Carmen Louis
Transformer les identités brouillées en identité partagée : le pari du dialogue interconvictionnel, J.-L. Cornez, S. Chonavey, T. Letovaltseva, R. Tyszblat, D. Leblond, S. Andouh
Au jardin des réminiscences, Marie-Laurette Fantinel

Qualité de la vie – Bien être

Le suicide assisté, enjeu bioéthique, Marcel Bolle De Bal
Libérations, Marcel Voisin
Cheveux, poils et voiles : interactions en surfaces et profondeurs, Dominique Van Neste

Monde associatif

Bruxelles Laïque, Fabienne Vermeylen
Les nouvelles formes de pauvreté, Fabienne Vermeylen

Enseignement

ÉVRAS à l'école, maladresses et remous, Claude Wachtelaer
Évaluation des enseignants, faut-il ouvrir la boîte de Pandore ?, Claude Wachtelaer
Adieu monsieur l'instituteur, retournez donc à l'école, Claude Wachtelaer

Wokisme

Du devoir de mémoire à la damnatio memoriae, le cas Roger Nols, Claude Wachtelaer

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse **www.lapenseeetleshommes.be**, dans le Catalogue des *Toiles@penser* ou classées par année dans notre Catalogue par année.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications, de nos émissions radiophoniques et de nos activités ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 0032 (0)2 640 15 20 – 0032 (0)2 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
revues@lapenseeetleshommes.be
media@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles